



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections et de la réglementation**

Affaire suivie par : Julien LECRUBIER  
Tél : 02.38.81.41.07  
Courriel : [julien.lecrubier@loiret.gouv.fr](mailto:julien.lecrubier@loiret.gouv.fr)

La préfète du Loiret

à

Mesdames et Messieurs les maires du Loiret

*en communication à Messieurs les sous-  
préfets d'arrondissement*

Orléans, le **19 JUL. 2024**

**Objet :** Élection des membres des Chambres d'Agriculture en 2025 - Établissement des listes électorales

**Références :** Code Rural et de la pêche maritime (articles R511-6 à R511-70).

**Pièces-jointes :** 2 avis à afficher

La date de clôture du scrutin pour les élections des membres des chambres d'agriculture a été fixée au vendredi 31 janvier 2025 par arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Conformément aux dispositions de l'article R.511-15 modifié du Code Rural et de la Pêche Maritime, la révision des listes électorales en vue des élections à la Chambre d'Agriculture doit être annoncée par un avis affiché dans toutes les communes du département **avant le 22 juillet 2024**.

Je vous rappelle que la Chambre d'Agriculture est composée de membres élus par des collèges correspondant à diverses catégories d'électeurs, réparties en :

- électeurs votant individuellement,
- groupements professionnels agricoles.

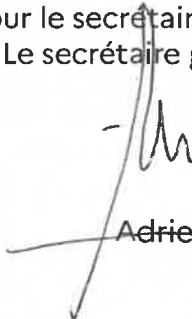
Aussi, vous trouverez, sous ce pli, deux avis à apposer dès réception à l'endroit que vous jugerez le plus approprié.

L'avis concernant **les électeurs individuels** énumère les divers collèges d'électeurs mentionnés à l'article R.511-6 du code susvisé. Il invite, en outre, quiconque prétend à l'exercice du droit de vote à faire parvenir, **avant le 15 septembre 2024**, sa demande d'inscription sur la liste électorale à la commission d'établissement des listes électorales dont le siège est à la Préfecture du Loiret - 181, rue de Bourgogne 45042 ORLÉANS CEDEX.

L'avis concernant **les groupements professionnels** invite ces derniers à adresser à la Préfecture leur demande d'inscription **avant le 1er octobre 2024**.

Mes services (02.38.81.41.10 ou 41.07) se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires relatifs à ces élections.

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Pour le secrétaire général absent,  
Le secrétaire général adjoint

  
Adrien MEO

2024 JUL 27